

Location de la salle polyvalente

Règlement intérieur

(A compter du 1^{er} janvier 2022, tarifs révisés par délibération en date du 26 novembre 2021)

- Les bessataires en résidence principale ou secondaire, peuvent louer la salle polyvalente pour une fête de famille ou une rencontre entre amis, en s'acquittant de la somme forfaitaire de :

200,00 € pour la journée ou une soirée (sauf les 24, 25, 31 décembre et 1^{er} janvier)

300,00 € pour les 24, 25, 31 décembre et 1^{er} janvier (la location de la salle polyvalente pour le 31 décembre ne pourra être réservée qu'à partir du 1^{er} mars de l'année)

100,00 € pour un apéritif en journée

60,00 € pour la cuisine et le matériel qui s'y trouve

30,00 € pour la vaisselle (inventaire affiché dans le placard)

A compter du 1^{er} juillet 2020, le versement d'un chèque de caution de **500,00 €** à la remise des clés avec une retenue de 200 € si la salle, le matériel ou les extérieurs ne sont pas rendus propres. Le chèque de caution sera restitué à J+8 en mairie.

Le locataire s'engage de satisfaire aux exigences suivantes :

CONDITIONS GENERALES

- ☞ La réservation ne sera effective qu'après paiement et signature du présent règlement.
- ☞ L'occupation de cette salle est limitée à **100 personnes**.
- ☞ L'utilisation des locaux doit se faire dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs (nuisances sonores, dégradations à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments).
- ☞ **Le couchage est interdit.**
- ☞ Les locaux devront être balayés et lavés, de même que les sanitaires.
- ☞ Le matériel mis à disposition devra être laissé en parfait état et rangé.
(les produits nécessaires à l'entretien sont entreposés dans le local prévu à cet effet)
- ☞ Les abords extérieurs devront être laissés propres.
- ☞ Le container d'ordures ménagères devra être mis en bord de route et le verre déposé dans les containers spécifiques situés à l'éco-point sur le parking du cimetière.
- ☞ Il est interdit de placer les chariots de chaises et de tables dans le couloir, réservé exclusivement à l'issue de secours.

Remise des clés :

☞ Prendre contact au minimum huit jours avant la location avec la personne responsable qui s'occupe de l'entretien des locaux de la maison communale dont les coordonnées seront transmises par le secrétariat de mairie,

☞ La remise des clés a lieu :

en début d'après-midi pour une location en soirée

le matin pour une location en journée

A cette occasion, la personne responsable vous donnera les informations nécessaires à la bonne utilisation des matériels.

Restitution des clés :

☞ Les clés seront rendues à la personne responsable le matin et **au plus tard à midi** pour une location en soirée ; en fin de journée et **au plus tard à 20 heures** pour une location en journée.

☞ Un état des lieux sera effectué lors de la restitution des clés.

DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

☞ Préalablement à l'utilisation des locaux, le locataire s'engage à fournir **une attestation d'assurance couvrant tous les dommages liés à l'occupation des locaux.**

☞ Au cours de l'utilisation des locaux, le locataire s'engage à appliquer les consignes générales de sécurité, ainsi que les consignes spécifiques données lors de la remise des clés.

☞ A l'issue de la manifestation, le locataire vérifie que **tous les accès soient fermés à clé.**

DISPOSITIONS FINANCIERES

☞ **Toute dégradation ou disparition de matériel fera l'objet d'une facturation** par l'intermédiaire du Trésor Public.

☞ Si les locaux ne sont pas restitués **en l'état et dans les délais impartis**, les heures effectuées par le personnel communal affecté à l'entretien du bâtiment seront facturées au tarif horaire décidé par délibération.

☞ Si les locaux, le matériel et les abords ne sont pas rendus propres, un montant de **200,00 €** sera retenu sur la caution.

☞ **En cas d'annulation, en dehors d'un cas de force majeure dûment constaté et signifié en mairie, une somme de 30,00 € sera retenue.**

A titre exceptionnel et impératif en cas de besoin communal ou territorial de dernière minute, la mairie devient prioritaire sur toute réservation.

Le Bessat, le

Lu et approuvé

Signature